

VILLE DE PONTARLIER

REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation et stationnement – Interdiction de circulation et de stationnement rue Pierre et Marie Curie du 14 au 18 octobre 2024.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l'entreprise SNCTP afin de réaliser des travaux de terrassement sous chaussée pour la création d'un branchement électrique pour ENEDIS, rue Pierre et Marie Curie, du 14 au 18 octobre 2024,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 – Interdiction de circulation et de stationnement :

Du lundi 14 octobre 2024, 7 h 00 au vendredi 18 octobre 2024, 18 h 00, la circulation et le stationnement seront interdits à tout véhicule à l'exception de riverains :

- rue Pierre et Marie Curie : entre la rue des Lavaux et la rue du Crêt.

ARTICLE 2 -

Les panneaux de signalisation et d'interdiction qui découlent du présent arrêté seront mis en place par l'entreprise concernée.

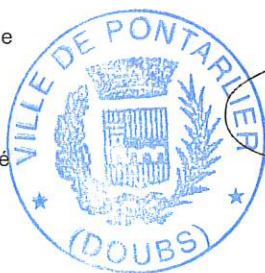
.../...

ARTICLE 3 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

PONTARLIER, le 10 octobre 2024

- 1 ex. Arrêté du Maire
- 1 ex. Police Municipale
- 1 ex. Police
- 1 ex. DVEP
- 1 ex. Pompiers
- 1 ex. SNCTP
- 1 ex. Pôle Citoyenneté



Pour le Maire et par délégation,
Le conseiller municipal délégué
à la Citoyenneté,


Romuald VIVOT